



Redéploiement de l'EPDA du Glandier  
-----  
Présentation générale de l'opération

Mars 2017



# 1. Présentation de l'opération

Situé à Beyssac en Corrèze, Le Glandier est un Etablissement Public Départemental Autonome (EPDA) accueillant des personnes adultes en situation de handicap mental ou psychique réparties sur divers services ex mêmes réparties sur plusieurs sites :

- Maison d'Accueil Spécialisé, sur le site de Vigeois,
- Service d'Aide par le Travail, sur le site du Glandier,
- Foyer de Vie répartis sur les sites du Glandier et de Lubersac,
- Foyer d'Hébergement sur le site du Glandier.

## 1.1. La chartreuse du Glandier

Située à Beyssac en Corrèze, la chartreuse du Glandier est un ancien monastère du XIII<sup>ème</sup> siècle. En partie encaissé et protégé par de nombreux vallonnements, le site du Glandier jouit d'un paysage exceptionnel.



Bâti par Archambaud VI, vicomte de Comborn, en

1219, le bâtiment est incendié, démoli et reconstruit plusieurs fois au fil des siècles. En 1545, ce lieu est pillé par les protestants, faisant fuir la communauté qui occupe le monastère à Pompadour. Ce n'est que 100 ans plus tard que la réédification des bâtiments s'entreprind. La chartreuse est de nouveau abandonnée à la révolution et subit de nombreux dommages. Il faut attendre 1869 pour que des moines reviennent vivre en ces lieux et ce jusqu'en 1903, date de leur exil.

L'établissement a été racheté par le département de la Seine pour être utilisé comme préventorium (institution pour des patients tuberculeux). Il accueillera 600 enfants belges durant la première guerre mondiale.



Aujourd'hui propriété de la Ville de Paris, cet ensemble monumental est occupé par un centre médico-social accueillant des personnes handicapées mentales.

Il est constitué des services suivants :

- Le foyer de vie « Ilots » 48 lits
- Le foyer de vie « Les vents du Sud » 28 lits
- Le foyer d'hébergement 32 lits
- Le Service d'Aide par le Travail 48 travailleurs

Il accueille également des services communs de l'EPDA :

- Le service administratif
- Le service restauration
- Les services techniques



Malheureusement, les bâtiments ne sont pas du tout adaptés à l'accueil et à la prise en charge de personnes handicapées (nombreux niveaux et escaliers, chambres petites, distances importantes entre l'hébergement et la restauration, site isolé dans la campagne, vétusté générale) et la Ville de Paris souhaite se séparer de ce patrimoine coûteux à entretenir.

Le bail de la chartreuse arrive à termes dans quelques années et l'établissement envisage de relocaliser les différents services sur plusieurs sites.



## 1.2. Le Château de Lubersac

Le château de Lubersac accueille actuellement un foyer de vie de 19 places. Monument historique, il est la propriété d'un particulier qui le loue à l'EPDA.

Les surfaces démesurées, les escaliers, les distances à parcourir entre les chambres et les espaces de vie communautaires font que cet établissement n'est pas adapté à la prise en charge de personnes handicapées.

L'EPDA souhaite ne plus utiliser ce bâtiment pour l'hébergement des résidents et y regrouper ses services administratifs.



## 1.3. La Maison d'accueil spécialisée de Vigeois

La maison d'accueil spécialisée de Vigeois a été construite en 2009. Premier jalon de la sortie de la chartreuse du Glandier, cet établissement est parfaitement adapté à l'accueil des résidents.

L'établissement dispose d'un foncier très important qui lui permet d'envisager une extension importante.



## 1.4. Les structures et les résidents accueillis

### Le foyer de vie (F.V.)

D'une capacité de 95 lits, le foyer de vie est destiné aux personnes handicapées qui ne possèdent pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle même en milieu protégé mais qui néanmoins disposent d'une autonomie physique et intellectuelle suffisante ne justifiant pas leur accueil en Maison d'Accueil Spécialisée.

### La maison d'accueil spécialisée (MAS)

Avec une capacité de 31 lits, la Maison d'Accueil reçoit des personnes adultes présentant un handicap intellectuel, moteur ou somatique graves ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels qui ne peuvent accomplir seuls les actes essentiels de l'existence et qui nécessitent en outre une surveillance médicale et des soins constants. Elle assure l'hébergement, la nourriture, l'aide et l'assistance que nécessitent l'absence d'autonomie, la surveillance médicale et des activités de vie sociale, d'occupation et d'animation en vue notamment d'optimiser leurs acquis et de prévenir leur régression.

### Le service d'aide par le travail

D'une capacité de 43 places, l'ESAT accueille des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Il leur offre des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif en vue de



favoriser leur épanouissement personnel et social. Il met notamment en œuvre ou favorise l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées qu'ils accueillent.

### Le foyer d'hébergement

Le F.H. assure l'accueil en fin de journée ou en fin de semaine des travailleurs handicapés qui exercent en journée une activité professionnelle en milieu protégé (ESAT) ou en milieu ordinaire (entreprise adaptée ou entreprise ordinaire) ou qui suivent un stage de rééducation professionnelle.

## 1.5. Le projet de redéploiement

Compte tenu des difficultés fonctionnelles et patrimoniales évoquées précédemment, l'EPDA a décidé de redéployer ses services sur le territoire Corrèzien dans une double perspective d'aménagement du territoire et de définition d'un parcours de vie et de soins dans lequel pourra s'inscrire et évoluer chaque résident suivant le schéma ci-après :

Vigeois : Résidents nécessitant l'accompagnement le plus lourds

- Site de la MAS existante:
  - Foyer d'Accueil et de soins 42 places.
  - MAS 33 places existantes

Arnac-Pompadour : Résidents les plus autonomes

- Foyer de Vie 38 places + 1 EVAMUT

Lubersac : Résidents autonomes à proximité de leur ancien site d'activité (FH)

- Terrain face à l'EHPAD :
  - Foyer d'Hébergement 20 places
  - Foyer de vie pour ex travailleurs ESAT 15 places
  - Locaux mutualisés foyer de vie / foyer d'hébergement
  - Services techniques de l'EPDA.
- Zone artisanale :
  - Service d'Aide par le Travail 43 places.

A noter : Il appartiendra aux maîtres d'œuvre d'étudier, dans le cadre du présent concours, une option visant à l'implantation du FO d'Arnac-Pompadour sur le site de Lubersac pour palier à l'éventuelle non constructibilité du site d'Arnac-Pompadour dans le cadre de la révision du PLU.

